

---

---

## La démarche comparative et les comparaisons franco-britanniques

---

*Linda HANTRAIS et Marie-Thérèse LETABLIER \**

Depuis le début des années 80, les gouvernements français et britannique expriment la volonté partagée d'encourager la coopération scientifique entre la France et la Grande-Bretagne. Si le programme franco-britannique en Sciences de l'Homme et de la Société (*Social Sciences and Humanities*) est né d'une rencontre entre le Premier ministre anglais et le Président français, à Londres, en 1981, des échanges entre le CNRS/MSH et le SSRC (devenu ensuite l'ESRC) existaient déjà. Mais la collaboration entre les deux pays dans le domaine des sciences sociales était limitée : entre 1977 et 1980, seuls 20 à 25 chercheurs ont traversé la Manche chaque année, parmi lesquels deux tiers avaient pour motif, non une collaboration scientifique, mais des recherches sur l'autre pays et une meilleure connaissance du partenaire (Lisle, 1985 :30). Les accords signés par le CNRS/MRT et le SSRC en 1982 prévoyaient le financement de recherches comparatives sur les sociétés française et britannique et l'échange de doctorants, multipliant ainsi par trois ou quatre le nombre de chercheurs concernés chaque année. Bien que le programme franco-britannique n'ait pas été réellement l'objet d'une évaluation, il ressort que les obstacles à la coopération entre les chercheurs des deux côtés de la Manche sont encore loin d'être surmontés, surtout en raison des différences d'objectifs et d'organisation de la recherche dans les deux pays (Tennom, 1995).

Il y a différentes manières de faire des recherches comparatives entre

---

\* Respectivement, Directrice du *European Research Centre*, université de Loughborough, GB, et chercheur au Centre d'Etudes de l'Emploi, Noisy-le-Grand.

pays et les méthodes retenues ne sont pas toujours le résultat d'un choix raisonné de la part des chercheurs mais restent souvent le résultat des formes d'organisation des échanges ou bien sont tributaires des organismes financeurs. C'est pourquoi la méthodologie est rarement l'objet d'une réflexion. Nous proposons de contribuer à cette réflexion en examinant à la fois les problèmes d'organisation de la recherche comparative et les présupposés des différentes méthodes en usage dans les sciences sociales.

### **1. La recherche comparative comme coopération**

Lors d'une coopération internationale, les équipes de différents pays travaillant sur un même sujet se rencontrent pour échanger idées et résultats, ou bien, des membres de différentes équipes sont accueillis pendant un certain temps dans le laboratoire d'autres équipes afin de faire une exploitation en commun de leurs ressources scientifiques et de leurs équipements lourds. Bien que la Commission européenne encourage ce genre de collaboration par l'intermédiaire de programmes tels que « Capital humain et mobilité » ou « Formation et mobilité », les sciences sociales restent peu concernées. Par exemple, seul un réseau de formation et de mobilité des chercheurs en sciences sociales avait été retenu pour un financement par la Commission en 1996, permettant à une trentaine de jeunes chercheurs de passer au moins six mois dans un autre pays de l'UE et d'être accueillis dans des laboratoires auprès d'équipes intéressées par la possibilité d'élargir leurs connaissances, sans pour autant, dans la plupart des cas, s'engager dans des comparaisons internationales.

Les programmes européens et le programme franco-britannique ont certes encouragé des chercheurs à titre individuel, et des équipes de plusieurs pays à s'associer pour répondre aux appels d'offre lancés dans le cadre de la recherche socio-économique. Ces projets demandent aux chercheurs de prévoir un travail de coopération sur un objet d'étude, qui leur est de plus en plus souvent imposé. En général, ils rassemblent du matériel à partir de données nationales afin d'en faire une analyse secondaire. Bon nombre des projets entre les pays de l'Est et de l'Ouest organisés par le Centre Européen de Coordination de Recherche et de Documentation en Sciences Sociales (Centre de Vienne) avant 1989 (voir *European Coordination Centre for Research and Documentation in Social Sciences*, 1985), ou ceux de la Fondation Européenne pour l'Amélioration des Conditions de Vie et de Travail, ou encore les travaux réalisés dans le cadre des observatoires et réseaux européens, visent à « observer les situations nationales » et à faire des rapports de synthèse à partir de ces observations. Ils fournissent des exemples de travaux où de grandes quantités d'information sont recueillies, analysées et présentées dans un laps de temps très court, moins d'un an en général, ce qui ne correspond pas à la temporalité requise par la mise en place d'un

montage comparatif. Cette démarche permet d'enregistrer une situation à un moment précis dans le temps (Ditch *et alii*, 1996 ; Rubery, 1996) mais son utilité est limitée dans une perspective comparative car les phénomènes observés sont rarement contextualisés.

Grâce à des programmes internationaux comme celui qui existe entre la France et le Royaume-Uni, et celui de la Commission européenne sur la formation et la mobilité des chercheurs, le nombre d'échanges a augmenté. Mais, s'ils ont permis aux « jeunes » chercheurs de faire l'expérience de la coopération scientifique, il n'est pas évident, a priori, que la valeur d'une telle expérience soit communément reconnue, ni que cette « internationalisation des liens et des réseaux », pour reprendre les termes employés par Jean Gadrey, prépare les chercheurs concernés à un travail systématique de comparaison internationale. Cela ne veut pas dire que le fait de travailler sur un autre pays et de coopérer avec des chercheurs relevant de traditions scientifiques différentes soit sans intérêt sur le plan de l'enrichissement personnel ou de l'avancement des connaissances. Chercher à comprendre le fonctionnement des institutions et des processus sociaux dans d'autres pays, ou à analyser les solutions nationales proposées à des problèmes sociaux semblables, comme le fait la Commission européenne par le biais de ses réseaux d'experts et par les études qu'elle commandite, est d'un grand intérêt. Mais ces recherches peuvent-elles être qualifiées de « comparatives » ? Ont-elles été pensées et organisées dans une perspective comparative, avec toutes les précautions méthodologiques qui s'imposent ? A défaut d'une telle démarche, elles s'exposent à une exploitation des résultats hors de leur contexte national et culturel et à une utilisation abusive, comme par exemple pour identifier des politiques jugées « meilleures » que d'autres, ou pour évaluer l'acceptabilité d'une éventuelle mise en commun des objectifs des politiques publiques, ou encore pour recommander le transfert d'une mesure d'un pays à un autre et imposer la même mesure par voie légale dans quinze pays différents sous le prétexte qu'elle a fait ses preuves dans certains d'entre eux (voir Richard Rose, 1993 ; David Dolowitz et David Marsh, 1996, sur les leçons qui peuvent être tirées de la recherche comparative portant sur les politiques publiques et sur la transférabilité des politiques d'un pays à un autre).

Depuis une dizaine d'années, de grandes quantités d'information ont été recueillies sur les institutions, les systèmes, les processus, les comportements et les attitudes, mais le but n'était pas toujours comparatif au départ. Par exemple, malgré son titre, *Comparing Social Welfare Systems in Europe: France – United Kingdom*, peu de contributions au colloque de la MIRE à Oxford en 1994, mettent en œuvre une méthode comparative. La plupart des recherches qui se disent telles le sont a posteriori et non ex ante et, comme il arrive souvent, tendent à se limiter à une description de la situation dans les deux pays.

## 2. Les démarches comparatives

Les approches qui ont été proposées et appliquées dans les analyses comparatives oscillent entre deux tendances selon que la visée est de faire ressortir les similitudes et la dimension universelle des observations ou bien au contraire d'ancrer les différences dans le culturel. Parfois ces approches sont opposées les unes aux autres (par exemple Peter Grootings, 1986 ; et le débat entre Philippe d'Iribarne, 1991, et Marc Maurice *et alii*, 1992) ; parfois elles sont présentées comme autant d'étapes dans un processus méthodologique (Lisle, 1985 ; Rose, 1985), et parfois elles sont considérées comme complémentaires (Hantrais et Letablier, 1996 ; Gadrey, 1997).

### ***L'approche universaliste***

L'approche universaliste se fonde sur l'idée qu'il existe une équivalence fonctionnelle des concepts. Elle demande une analyse terme à terme à partir d'une série, souvent hiérarchisée, de facteurs et se prête à des analyses quantitatives, à l'aide d'instruments de mesure et d'évaluation (taux, indicateurs, moyennes, écarts). Dans cette approche, l'objet de recherche est délimité par des dispositifs statistiques, administratifs, juridiques ou techniques. Les dispositifs sont constitués ou institutionnalisés, préalablement à la recherche, et le chercheur les prend comme tels : les statistiques sont harmonisées, les lois votées, les mesures adoptées et les normes fixées. L'harmonisation des données statistiques constitue l'une des opérations centrales dans ces approches. C'est une condition de comparabilité. Dans ce cas, le chercheur ne s'intéresse pas, ou peu, au travail de constitution de ces dispositifs ; il ne cherche pas à les « défaire », ou à saisir les compromis dont ils sont l'aboutissement. Les données sont objectivées et fixées et le regard du chercheur est distancié. Les comparaisons internationales appartenant à la tradition universalisante se sont souvent contentées de recueillir de grandes quantités de données statistiques en réduisant au minimum l'impact des différences culturelles afin de minimiser les problèmes de comparabilité.

Sur le plan des hypothèses, la posture universaliste considère que les mêmes concepts conviennent pour représenter les situations de diverses sociétés. C'est le niveau des indicateurs, leur valeur plus que leur contenu et leur signification en situation, qui importe. La modélisation économétrique en est l'expression méthodologique et la forme la plus accomplie. Les transpositions jouent sur le niveau des variables jugées pertinentes par rapport à la question posée. On a vu, par exemple en ce qui concerne le travail à temps partiel, surgir des recommandations fondées sur la comparaison des seuls niveaux de développement de cette forme de travail sans autre considération pour le sens différent que prend le temps partiel dans différentes situations nationales. Une comparaison qui se limiterait à l'observation des taux de temps partiel ne produirait qu'un effet de connaissance mais ne rendrait pas

compte de la signification de ces taux et de leur variation. Or, les différences (et non les écarts) de développement du travail à temps partiel doivent être reliées à des différences dans la mesure du temps de travail, dans la relation à la norme temporelle (la durée légale), dans les formes du recours à cette forme de travail et à la division des rôles entre les sexes.

L'approche universaliste est emprunte « d'évolutionnisme » dans le sens où le regard du chercheur procède comme si les sociétés étaient censées passer par des étapes similaires de développement et, par conséquent, suivre une même trajectoire. Les tenants de cette approche ont cherché, par exemple, à démontrer que l'industrialisation et les innovations technologiques provoquent la convergence des systèmes sociaux (Wilensky and Lebeaux, 1958).

L'intérêt porté, dans les années 80 et 90, à la construction de l'Europe et aux problèmes sociaux découlant de tendances démographiques et de développements technologiques semblables (éclatement des familles, vieillissement, chômage) et la mise en place de banques de données statistiques harmonisées par Eurostat a suscité une nouvelle vague d'analyses quantitatives axées sur l'idée de convergence des situations nationales vers des normes européennes (Roussel, 1992). Cette approche connaît aussi un regain d'intérêt dans le contexte de l'emprise de la mondialisation, surtout dans le domaine de la technologie, des télécommunications et du commerce international, annonçant ou appelant la convergence des sociétés. De telles approches ont été critiquées, non seulement à cause des problèmes de conceptualisation des indicateurs et de comparabilité des données statistiques, mais aussi parce qu'elles font abstraction du sens qui doit être accordé aux différents facteurs du fait de leur enracinement culturel (*context boundedness*). Les effets de contexte sont traités comme des variables « culturelles » externes ou exogènes. Si l'approche universaliste a été surtout utilisée pour discerner des liens de causalité, rien ne permet d'affirmer que cette explication puisse s'appliquer à la réalité sociale dans un contexte différent. Comme le dit Jean Gadrey (1997), les mêmes facteurs ne sont pas forcément présents dans deux contextes, « des facteurs apparemment identiques ont en réalité des propriétés différentes », les mêmes facteurs ou les mêmes sous-systèmes (d'acteurs, d'actions, de règles et de normes) s'ils existent, n'ont pas forcément la même valeur explicative. C'est le cas des différences observées quant au chômage des femmes en France et en Grande-Bretagne qui ne peuvent être résumées par une « préférence » des britanniques pour la main-d'œuvre féminine au détriment des hommes, ou bien à un effet de structure du marché du travail. Elles sont aussi à rechercher dans les différences concernant les modes d'enregistrement des chômeurs, l'interprétation de la clause de disponibilité pour prendre un emploi, et par la nature et la caractérisation du contrat social entre les sexes en vigueur dans chacun des pays (Hantrais et Letablier, 1996).

### ***L'approche culturaliste***

A l'opposé de l'approche universaliste, d'autres approches mettent en avant les effets de contexte pour tenter de rendre compte des interactions dans la construction des phénomènes sociaux. Elles ne partent pas d'éléments stabilisés dans des corpus statistiques ou dans des règles, mais cherchent au contraire à restituer aux acteurs leurs compétences à agir. Dans la tradition de l'Ecole de Chicago, et en particulier d'Everett Hughes (1952), qui place la contextualisation des faits sociaux au fondement de la démarche sociologique, la démarche cherche à immerger les relations sociales dans des réseaux qui ne sont pas immédiatement connus des observateurs. La méthode comparative n'est pas utilisée à des fins démonstratives mais plutôt pour révéler, par des rapprochements, les propriétés que les définitions socialement constituées tendent à dissimuler. C'est donc essentiellement un instrument de « critique des évidences » qui s'impose à l'observateur.

Le terme « culturalisme » a été critiqué dans la mesure où, interprété dans un sens étroit, il indiquerait une notion floue du caractère national ou des valeurs traditionnelles (Rose, 1985). Par ailleurs, l'approche a été remise en cause en raison de son faible pouvoir de généralisation et du fait qu'elle ne permet pas de problématiser la relation entre le phénomène observé et la culture nationale dans laquelle il est situé (Maurice, 1989). Si l'approche universaliste peut être critiquée parce qu'elle fait abstraction, par définition, du contexte temporel et spatial, vouloir trop insister sur les particularités ou les singularités de chaque contexte national aboutit également à rendre la comparaison impossible. Des études de cas approfondies dans plusieurs pays/cultures/sociétés mettent en évidence des situations d'une grande complexité, qui renvoient à des systèmes de valeurs différents enracinés dans des traditions et des conventions qui ne font pas l'unanimité au sein d'une société (le « pluralisme culturel » dont parle M. Rose, 1985) et qui ne se prêtent guère à des classements, ni à des généralisations en ce qui concerne les relations entre les différents facteurs en jeu. Les analyses qui font état de systèmes de valeurs partagées renvoient d'ailleurs à la possibilité d'une plus grande cohérence d'une société à une autre plutôt qu'au sein d'une même société (religion, idéologie politique).

Il reste cependant que la démarche dite « culturaliste » accorde une place importante à l'action des acteurs sociaux à qui est attribuée la capacité (la compétence) d'explicitier ce qu'ils font et la manière dont ils se comportent. Ils ne se contentent pas de suivre des règles ou des plans établis à leur insu ; ils les interprètent, les négocient et les modifient par l'usage qu'ils en font.

### ***L'approche sociétale : une tentative de compromis***

Selon ses tenants, l'approche sociétale apparaît comme une troisième voie entre l'approche universaliste qui « tend à dé-socialiser les phénomènes

nes observées pour les rendre comparables terme à terme » et l'approche culturaliste qui tend à occulter les caractères généraux en enfermant les réalités dans leur spécificité (Maurice *et alii*, 1992, p. 77). Elle mise sur la compréhension de la construction des acteurs, les objets comparés étant considérés comme des « construits sociaux » qui sont « saisis au sein des processus qui les constituent dans leur spécificité sociétale », ce qui exclut le principe d'une causalité linéaire (Maurice, 1989 ; Maurice *et alii*, 1992, p. 77). A la différence de l'analyse universaliste, l'accent est mis sur les « logiques intermédiaires », régissant les rapports entre les niveaux macro et micro : les acteurs sont inséparables des structures et vice versa, ce qui implique une causalité multiple interactive. La comparaison est fondée sur la notion qu'il existe une cohérence systémique à l'intérieur de chaque unité d'observation, les catégories pertinentes étant celles qui traduisent la spécificité de chaque pays (Maurice, 1989, p. 188). Les tenants d'une telle approche l'utilisent, par exemple, pour mettre à l'épreuve les hypothèses concernant la persistance de la diversité des formes sociales, malgré la diffusion de l'industrialisation et des innovations technologiques.

L'accent mis sur la diversité sociétale n'exclut pas pour autant la généralisation. La démarche serait « une étape intermédiaire mais indispensable ... sur la voie d'une généralisation à construire » et les différences nationales peuvent, par voie de conséquence, « s'inscrire dans un espace théorique plus général » (Maurice, 1989, pp. 186, 189). Cependant, l'approche sociétale, centrée sur une analyse de la relation réciproque entre un phénomène social et son contexte a été critiquée, à son tour, pour son rejet du culturalisme (d'Iribarne, 1991).

Quelle que soit l'approche adoptée, en l'absence de conditions expérimentales, de variables vraiment indépendantes, et de la certitude que tous les facteurs pertinents aient été pris en considération, selon le modèle des sciences exactes, les objectifs des comparaisons internationales sont souvent critiqués, et les sciences sociales taxées d'être « floues » à tel point que les économistes notamment, qui s'y aventurent, risquent de se trouver rejetés par leurs pairs (Gadrey, 1997).

### ***Entre l'objectivité du chiffre et la subjectivité culturelle, trouver la bonne mesure***

Le choix des variables pertinentes reste un problème majeur dans les comparaisons internationales, et la pertinence est une notion toute relative qui varie selon l'objet de la comparaison, selon le nombre de pays à comparer et selon les objectifs poursuivis. Bâtir des comparaisons entre les quinze pays de l'Union européenne ne soulève pas les mêmes problèmes que la comparaison entre deux pays relativement proches par leur taille, leurs institutions et leur développement. Comparés entre eux, les quinze pays sem-

blent bien hétérogènes alors qu'une impression d'homogénéité s'en dégage dès lors qu'ils sont situés dans un contexte mondial. Une trop grande proximité entre le chercheur et son objet peut déformer la perception (de Singly et Commaille, 1997). Bon nombre des études menées dans le cadre du programme franco-britannique l'étaient pour des raisons pragmatiques (en l'occurrence financières ou linguistiques) et non parce que la France et le Royaume-Uni se ressemblent en raison de leur proximité géographique, ni parce que les deux pays se distinguent par les origines et l'évolution de leurs systèmes de droit ou de protection sociale. Seulement, il ne faudrait pas perdre de vue le fait que, vu de près, la distance physique et socio-culturelle qui les sépare peut grossir des différences, qui, photographiées de loin, prendraient une dimension moins importante.

Les limites de l'approche universaliste tiennent en premier lieu au pré-supposé sous jacent de l'existence d'une équivalence fonctionnelle entre les catégories utilisées pour bâtir la comparaison. Elles tiennent également aux différences de trajectoires historiques entre les pays que l'on cherche à comparer. Plus généralement se pose la question de l'espace pertinent sur lequel on travaille. Ainsi, dans les comparaisons européennes, il importe de ne pas ignorer la plus ou moins grande diversité interne des pays, diversité avec laquelle les Etats composent de manière très variable. La question de l'équivalence est centrale et se pose en particulier à propos des catégories statistiques qui ne sont pas des « données » objectives, mais le résultat d'une construction sociale élaborée par les statisticiens dans leur interaction avec des demandes publiques inscrites dans des territoires nationaux. La maîtrise des systèmes d'équivalence que l'on utilise ne se pose pas seulement à propos des catégories statistiques et des nomenclatures, mais de façon plus générale à propos de la traduction (l'équivalence du sens) de termes et de concepts forgés dans des contextes bien spécifiques, mais souvent révélateurs de différences profondes dans les conceptions et les représentations nationales<sup>1</sup>. En définitive, la déconstruction des catégories constituées, conçue

1. On notera à ce propos qu'il ne semble pas exister en français d'équivalent exact au terme utilisé couramment en anglais « *cross-national comparison* ». Le terme employé habituellement en français « comparaison internationale » recouvre et recoupe la notion de « *cross-national* ». De même, l'expression « *international comparative research* » n'est utilisée que très rarement en anglais : les auteurs des contributions à un ouvrage collectif consacré aux *Cross-National Research Methods* (Hantrais et Mangen, 1996) ne l'emploient pas et la liste présentée par Else Øyen (1990, p. 7) dans un autre ouvrage collectif sur la méthodologie comparative ne s'y réfère pas non plus. On trouve, en revanche, en anglais toute une gamme de termes préfixés par « *cross* » qui ne semblent pas toujours avoir un équivalent précis en français, notamment « *cross-country*, *cross-cultural* (préférée par les textes sociologiques), *cross-systemic*, *cross-institutional*, *cross-societal* », de même que des termes où « *cross* » est remplacé par « *trans* », comme « *trans-cultural* ». Il est par ailleurs intéressant de noter que l'anglais n'utilise pas le terme « *cross-disciplinary* ». Ces termes sont devenus plus ou moins interchangeables, sauf dans la mesure où ils permettent aux chercheurs d'insister sur le fait qu'ils mettent l'accent sur une unité de comparaison censée posséder une certaine cohérence interne : une nation, une société, une culture, une institution ou un système. Dans le contexte européen, le terme « *cross-national* » tend à être favorisé parce



comme une attitude critique de la part de l'observateur, s'avère nécessaire pour retrouver les fondements de leur construction et de leur légitimation, et pour contrer le risque de déterminisme qu'engendre l'approche universaliste.

Mais a contrario, les approches culturalistes, en mettant l'accent sur les relations d'interdépendance spécifiques à chaque société, et sur la forte cohérence interne des sociétés, laissent une large place à l'interprétation du chercheur, qui retient celle qu'il juge pertinente, en rapport avec ses hypothèses. Dans ce cas, le travail comparatif est limité par le caractère singulier de chaque culture. Il convient donc de trouver des points de passage qui autorisent la comparaison au-delà d'une simple juxtaposition d'observations nationales. Si au lieu de supposer une forme unique de coordination (ou de rationalité universelle) comme dans l'approche économique standard, on retient une hypothèse de pluralité des modes de coordination des actions, on respecte l'idée d'une cohérence interne des sociétés. De plus si on accorde une place plus importante aux institutions qui forment le cadre des interactions entre les personnes, et qui orientent leurs comportements et leurs pratiques, on limite les risques inhérents à une forme de culturalisme radical telle qu'elle a été évoquée plus haut. En mettant l'accent sur la pluralité des mécanismes institutionnels tels que les règles juridiques, les normes sociales ou les dispositifs de mise en œuvre des politiques par exemple, il est possible de tenir deux moments de l'action publique, à savoir en amont de l'énonciation de la loi ou de la règle, son élaboration avec les fondements sur lesquels elle repose, et en aval, l'usage qui en est fait en fonction des contextes de sa mise en œuvre et de son appropriation par les acteurs qui sont visés. Une large place est ainsi accordée à l'interprétation que font les acteurs des normes et des règles.

Ces deux points de passage s'appuient sur la reconnaissance que, d'une part, les catégories statistiques et les concepts sont des constructions sociales vis-à-vis desquelles une posture critique s'impose, et que, d'autre part,

---

que les pays membres sont censés posséder chacun une certaine cohérence institutionnelle qui se manifeste dans son système juridique et administratif. À l'exception du terme « interculturel » (privilegié, par exemple, par Franz Schultheis, 1991), le français ne semble pas recourir à autant de variations terminologiques.

La distinction effectuée par Peter Grootings (1986) entre « *cross-national research* » et « *international comparative research* » pour différencier des approches universalisantes et non-contextualisées (*culture free*) de celles qui situent les phénomènes dans leur contexte culturel (*culture bounded*) n'est pas vraiment satisfaisante. Si l'on suit son schéma, les études « *cross-national* » seraient plutôt descriptives et déductives (illustrées par les grandes enquêtes multinationales menées par le Centre de Vienne) et fondées sur la juxtaposition de données quantitatives dont le recueil a demandé de grands efforts dans des régimes non-démocratiques, alors que l'« *international comparative research* » viserait à établir la relation macro/micro et un processus plus analytique et inductif, même si elle a été exploitée parfois pour faire des comparaisons permettant des jugements de valeur sur les pratiques nationales. Cette distinction terminologique ne semble pas avoir été adoptée par les anglophones, et selon les auteurs qui ont contribué aux ouvrages collectifs cités ci-dessus, le terme « *cross-national* » ne se démarque pas par le sens que Peter Grootings lui attribue.

les actions, comme les comportements et les pratiques, sont situées, et par conséquent que l'usage (le *take-up*) qui est fait des mesures politiques par exemple peut en redessiner les contours. De la sorte, le rôle des interactions locales n'est pas négligé, sans pour autant tomber dans un relativisme radical.

La comparaison des modes de régulation de la relation vie familiale et vie professionnelle, et plus particulièrement le rôle du travail à temps partiel dans cette régulation, suppose par exemple que l'on s'interroge sur les conventions de mesure du temps de travail afin de situer la notion de temps partiel en relation avec la norme de travail, pour les hommes et pour les femmes, ce qui peut varier selon les sexes d'un pays à l'autre en fonction de la situation des *gender regimes*, c'est-à-dire des formes du contrat entre les sexes en fonction des représentations des rôles masculins et féminins. La mise en perspective historique permet en outre de situer le développement du travail à temps partiel dans des trajectoires féminines inscrites dans des changements de modèles sociaux, passant d'un modèle dominant de la femme au foyer à un modèle de familles à deux actifs. Le travail à temps partiel prend un sens différent selon qu'il est une transition vers un régime d'activité professionnelle à temps plein ou selon qu'il est le résultat des politiques d'emploi des entreprises en quête de flexibilité, ou encore qu'il est une forme individuelle d'aménagement du temps.

De même en ce qui concerne la régulation travail-famille par le congé parental (Hantrais et Letablier, 1995 ; Hantrais et Letablier, 1996), nous avons vu le sens que prend le congé parental dans différents pays selon qu'il est rémunéré ou non, selon les formes de sa rémunération et la manière dont il est pris en considération dans l'accès aux droits sociaux, selon qu'il est le résultat d'une politique du travail ou d'une politique de la famille. La comparaison montre qu'une même mesure peut recouvrir des significations différentes en fonction de sa mise en œuvre et en fonction de l'usage qui en fait. Mode dominant d'articulation famille/travail en Allemagne où sa rémunération en fait l'équivalent d'un salaire domestique pour le travail de soins que les femmes effectuent dans la sphère privée, mais en même temps garant de la division sexuelle du travail entre les hommes et les femmes ; il est en revanche un instrument de souplesse des temps dans les pays nordiques où il est partie intégrante d'un ensemble de mesures destinées à faciliter l'ajustement des temps sociaux.

### **3. Questions posées par les comparaisons internationales**

L'élaboration d'une recherche comparative rencontre trois types de difficultés : des difficultés d'organisation, de définition des paramètres de la recherche, et des difficultés relatives à la disponibilité de données comparables et à leur équivalence conceptuelle.

### **Organisation des comparaisons**

L'organisation apparaît comme un problème primordial dans la recherche internationale. En premier lieu, la sélection des pays à étudier n'est pas toujours aisée en particulier en raison des contraintes liées aux types de supports institutionnels et financiers. Lorsqu'il s'agit d'une coopération multilatérale, le choix peut dépendre de facteurs extérieurs, souvent d'ordre politique ou financier comme c'est le cas, par exemple, des réseaux et des observatoires européens qui exigent la participation de tous les pays de l'UE. L'entrée de nouveaux membres induit des problèmes d'hétérogénéité interne au réseau. Même si les appels d'offre européens n'exigent pas que l'ensemble des pays de l'Union soient retenus, il est néanmoins souhaitable d'intégrer au projet au moins cinq pays, ce qui n'est pas sans impact sur les paramètres de la recherche elle-même.

Dans l'analyse des difficultés qu'elle a rencontrées lors de la mise en œuvre d'un programme de recherche à la fois international et pluridisciplinaire sur la pauvreté, Else Øyen (1997)<sup>2</sup> pointe les obstacles qui surgissent lorsque les ressources, les moyens et les motivations, diffèrent d'une société à l'autre, et lorsque les problèmes associés à la pauvreté sont conceptualisés selon des logiques qui n'ont souvent rien en commun.

La constitution d'une équipe équilibrée peut parfois relever du défi, comme l'a souligné Helen Rainbird (1996) à propos des négociations requises par un montage comparatif. De même, Else Øyen (1997) a montré l'effet de la suprématie des chercheurs occidentaux formés dans des traditions axées sur la théorisation au sein de disciplines relativement fermées. A ce propos, le classement de Johan Galtung (1982) selon lequel trois styles intellectuels seraient dominants en Europe – anglo-saxon (*saxonic*), german (*teutonic*) et latin (*gallic*) – est souvent évoqué. Le style anglo-saxon serait caractérisé par l'importance accordée à la collecte de données, au travail empirique et, à un moindre degré, à l'analyse (*commentary*) et non à la dimension exploratoire, théorique et philosophique. A l'opposé, les styles germains et latins seraient caractérisés par l'importance de la théorie, et à un moindre degré de l'exploration et de l'analyse, tandis qu'une place faible y serait laissée à la dimension empirique. Ce classement de Galtung n'est pas fondé sur une recherche systématique. Son intérêt réside dans le fait qu'il attire l'attention sur les différentes sources possibles de tension et sur les partis pris qui peuvent amener les chercheurs à rejeter ce qui relève d'une autre tradition.

Une autre raison pragmatique qui peut déterminer la constitution d'une équipe de chercheurs internationaux relève des problèmes de communica-

---

2. Directrice du *Comparative Research Programme on Poverty* (CROP) norvégien, lancé en 1991 par l'*International Social Science Council*.

tion, moins sur le plan technique que sur le plan linguistique. En effet, la langue n'est pas simplement un moyen de transmission pour les concepts, elle fait partie du système conceptuel lui-même (Lisle, 1985). Elle est le reflet des institutions, des modes de raisonnement, des valeurs et de l'idéologie, ce qui implique que l'approche adoptée pour traiter un sujet peut être tributaire jusqu'à un certain point du langage de communication. La capacité des membres d'une équipe à communiquer dans une langue commune et à parvenir à une compréhension mutuelle des concepts et des méthodes de recherche est loin d'être évidente. De plus, la pluridisciplinarité vient compliquer la communication dans la mesure où les comparaisons internationales de type sociétal doivent franchir les frontières disciplinaires. L'entente linguistique, ou du moins la compréhension réciproque, peut être un facteur important non seulement lors du choix des collaborateurs, mais aussi lors de l'interprétation des résultats d'une recherche comparative. Et, au sein d'une même discipline, les traditions des chercheurs sont souvent très différentes. Elles peuvent agir non seulement sur les résultats mais aussi sur la nature des publications qui en sortent. Les Anglais tendent à ignorer les publications qui ne paraissent pas dans leur langue, et l'importance du nombre d'équipes dirigées par des Anglais postulant pour les appels d'offre européens n'est pas uniquement une indication de leur compétence scientifique et de la nécessité d'obtenir des financements. Il s'explique aussi par le fait que leur langue maternelle est souvent la seule langue commune à tous les participants.

L'inscription institutionnelle et statutaire des chercheurs n'est pas non plus sans effets sur leur manière de travailler. Les structures de formation et de travail dans lesquelles les chercheurs français et anglais se déplacent jouent un rôle dans leurs façons de faire. Selon Jean Tennom (1995), le statut des chercheurs français (en général) les mettrait à l'abri des aléas du monde « réel » dans lequel se débat le chercheur anglais soumis à un rythme contraignant et à des critères de performance ne l'autorisant pas à mener une réflexion fondamentale. Le chercheur anglais serait, par conséquent, davantage axé sur la recherche appliquée, avec une préoccupation politique (*policy relevant*) et son équipe ne peut survivre que dans la mesure où elle satisfait la demande des financeurs selon une logique de « *maximum output for minimum input* » (Tennom, 1995, p. 275). Dans sa course aux financements, il doit faire preuve de compétences d'entrepreneur, ce qui le laisse moins disponible que son homologue français pour les débats d'écoles de pensée. En revanche, les Français resteraient plus étanches vis-à-vis des traditions et des problématiques en vigueur dans les autres pays. Cette caractéristique expliquerait pourquoi ils sont peu présents dans les réseaux internationaux de recherches.

### **Choix des paramètres de la recherche et équivalence conceptuelle**

La définition d'un pays, d'une nation ou d'une société pose problème, puisqu'il n'existe aucune unité sociologique identifiable qui soit durable et stable, correspondant à un territoire géographique ou national dans sa totalité. L'Allemagne offre un bon exemple d'un pays où la séparation de fait a eu comme conséquence que deux sociétés partageant la même culture et la même langue se sont développées indépendamment et en parallèle pendant plus de quarante ans sous des régimes politiques différents. L'Allemagne unifiée offre ainsi une sorte de laboratoire sociétal pour les chercheurs qui souhaitent analyser le rôle des institutions sur les pratiques et les comportements.

Comme celle d'espace, la notion de temps pose aussi problème. Sans s'attarder sur le concept de la multiplicité des temps qui a été largement abordée (Vilquin, 1994 ; Grossin, 1996), le constat s'impose que d'innombrables problèmes surgissent lorsqu'on veut comparer des séries sur moyenne ou longue période. La référence aux catégories d'âge offre un exemple des problèmes d'équivalence conceptuelle. Si la définition de la population en âge de travailler doit comprendre ceux qui ont terminé leurs études secondaires et aller jusqu'à ceux qui ont atteint l'âge volontaire de la retraite, le groupe en question sera de taille différente d'un pays à un autre simplement parce que les deux tranches d'âges ne recouvrent pas les mêmes populations. En 1982, la possibilité ouverte aux travailleurs français de prendre leur retraite à soixante ans, alors que l'âge de la retraite est à soixante-cinq ans en Grande-Bretagne<sup>3</sup>, complique les études comparatives sur longue période, surtout quand l'âge effectif de la retraite ne correspond pas à l'âge officiel.

Toujours à propos de la relation famille-travail, on peut noter que la formulation de l'objet même de la recherche n'est pas indifférente au contexte. Les Britanniques formulent plutôt cette question de recherche en termes d'articulation entre travail rémunéré et travail non rémunéré (*paid and unpaid work*) et les nordiques en termes d'articulation entre les temps sociaux. Selon les contextes, c'est la question de la famille qui est sous jacente, ou bien celle de la reconnaissance du travail réalisé dans le cadre de la sphère privée, ou bien encore, la question du bien-être individuel et collectif. La question prend une importance nouvelle avec les enjeux qui se nouent autour des obligations vis-à-vis des personnes âgées dépendantes, problème sensible du fait de l'allongement de la vie et de l'augmentation du nombre de personnes âgées, au moment où les femmes sont massivement engagées

---

3. Au Royaume-Uni, l'âge de la retraite des femmes est en train d'être aligné sur celui des hommes, à la fois pour des raisons d'égalité entre les sexes et pour des raisons d'économies.

dans une activité professionnelle. Mais les termes de cet enjeu ne sont pas énoncés avec les mêmes mots dans tous les pays. Ils sont tributaires en particulier de la manière dont sont conceptualisées les relations au sein de la famille et en fonction de la légitimité de l'Etat à intervenir dans la vie privée des personnes. Si la plupart des Etats interviennent pour faciliter l'ajustement entre vie familiale et vie professionnelle, ils ne le font pas de la même manière, ni en fonction des mêmes principes d'action. En France, par exemple, l'Etat est intervenu dans ce domaine pour protéger l'enfant et la mère au travail (logique de protection), tandis qu'au Royaume-Uni, les politiques publiques dites de « *reconciliation* » sont inexistantes, sauf dans les cas où les mères élevant seules leurs enfants resteraient à la charge de la collectivité si elles n'avaient pas d'activité professionnelle (logique d'assistance).

### **Disponibilité des données comparables**

Un obstacle majeur qui reste souvent sans solution satisfaisante dans les comparaisons internationales est la disponibilité de données comparables. Leurs sources, les raisons pour lesquelles elles ont été recueillies et la méthodologie adoptée peuvent varier de manière importante d'un pays à l'autre. Dans certains domaines, les données nationales sont inexistantes ou, lorsqu'elles existent, les séries sont courtes ou incomplètes. Par ailleurs, les problèmes de comparabilité des données disponibles se posent. La date et la fréquence des enquêtes varient d'un pays à l'autre, de même que leur nature et leurs objectifs. Un regard sur les données européennes concernant les forces de travail fait clairement ressortir les lacunes, que ce soit en matière d'enregistrement des taux d'activité ou dans le traitement des différentes formes d'emploi ou du temps de travail. Les questions soulevées sont de deux ordres : le traitement de l'hétérogénéité à l'intérieur du cadre statistique, et l'interdépendance des statistiques avec les formes institutionnelles nationales. Dans les difficultés qu'ils rencontrent pour produire des statistiques communautaires, les statisticiens d'Eurostat mettent l'accent sur les problèmes d'ordre technique (Eggerickx et Bégeot, 1993) : synchronisation des opérations de collecte, organisation du codage, etc.. Mais au-delà de ces difficultés techniques, c'est la question plus fondamentale de la manière dont est traitée la diversité des situations qui se pose. Pour résoudre cette question, les statisticiens cherchent à homogénéiser les enquêtes nationales et à les penser au niveau européen, ou à l'inverse, ils construisent *a posteriori* des indicateurs à partir des enquêtes nationales. Dans les deux cas, la production du chiffre résulte d'opérations techniques que l'utilisateur ignore lorsqu'il manipule le produit fini. La généralisation repose sur des constructions d'équivalences entre groupes sociaux, dans le temps et dans l'espace, selon des procédures bien analysées par Alain Desrosières (1996). Alors, pour retrouver l'hétérogénéité des situations locales et afin de « don-

ner sens aux données » (Gollac, 1994), il convient de « démonter » la standardisation effectuée par les statisticiens.

Par ailleurs, les catégories de la statistique sont souvent calées sur les catégories de l'action publique, et le lien entre statistique et politique est un lien fort. Les catégories sont un facteur d'homogénéisation dans la mesure où le découpage territorial est calé sur l'entité politique et administrative. De la sorte, la diversité des formes institutionnelles locales se trouve réduite et la production statistique devient congruente avec une forme d'action planifiée qui applique uniformément des règles édictées au niveau central. Or, au sein de l'Union européenne, coexistent différentes formes d'Etat, et le niveau national n'est pas toujours le niveau de décision pertinent pour l'action publique.

La tâche est donc double pour qui tente de procéder à des comparaisons statistiques : d'une part, il s'agit d'interroger les conditions d'élaboration et d'utilisation des données statistiques comme nous l'avons indiqué plus haut, et d'autre part de mettre en relation les données avec les configurations institutionnelles et les formes de coordination comme le suggèrent Joëlle Affichard *et alii* (1998) à propos de la comparaison de statistiques sociales dans les pays de l'UE.

### **En conclusion,**

nous mettrons l'accent sur deux aspects qui orientent notre approche comparative. Le premier nous conduit, pour sortir du fonctionnalisme auquel mènent les approches universalistes, à adopter une attitude critique vis-à-vis des « données », des catégories et des règles utilisées pour fonder les comparaisons. Cette posture critique n'est pas spécifique à la méthode comparative ; elle participe d'un courant qui traverse les sciences sociales et traduit une attention particulière portée à la description. Le second aspect consiste à prendre en considération la contribution des contextes au formatage des faits sociaux. Il s'agit moins de comparer des types d'actions repérées par des mesures ou des énoncés juridiques ou politiques que de mettre en évidence les interactions avec l'environnement. Plutôt que produire des typologies, on cherchera à repérer des configurations d'interactions ou des régimes d'action. L'attention portée aux interactions réduit l'importance des notions de choix et de rationalité qui sous-tendent les approches universalistes. A contrario, elle présuppose, d'une part, que les actions sont précédées de délibérations et que, par conséquent, les décisions sont le résultat de compromis entre diverses logiques, et d'autre part, que les acteurs sont dotés de compétences qui s'expriment dans les processus de mise en œuvre des décisions et des mesures qui sont à leur disposition. Il y a donc des passages incessants entre le niveau global de coordination, celui de l'action publique par exemple et de ses règles, et le niveau local où se jouent les

interactions. L'approche comparative est donc en définitive une question de bonne distance à tenir, d'accommodement entre une vision panoramique et l'observation de situations locales.



### Références bibliographiques

- Affichard J., Hantrais L., Letablier M-T., Schultheis F. (1998), *The Social Situation in Member States of the European Union: the Relevance of Quantitative Indicators in Social Policy Analysis*, Dublin, Fondation Européenne pour l'Amélioration des Conditions de Vie et de Travail.
- Desrosières A. (1996), « Statistical Traditions: an Obstacle to Comparisons? », in L. Hantrais et S. Mangen (sous la dir.), *Cross-National Research Methods in the Social Sciences*, Londres/New York, Pinter, pp.17-27.
- Ditch J., Barnes H., Bradshaw J. (1996), *A Synthesis of National Family Policies 1995*, York, European Observatory on National Family Policies/Social Policy Research Unit.
- Dolowitz D., Marsh D. (1996), « Who Learns What from Whom: a Review of the Policy Transfer Literature », *Political Studies*, 44, pp.343-57.
- Eggerickx T., Bégeot F. (1993), « Les recensements en Europe dans les années 1990. De la diversité des pratiques nationales à la comparabilité des résultats », *Population*, 48 (6), pp.1705-32.
- Gadrey J. (1997), « Réflexions méthodologiques sur les comparaisons internationales à propos de la question des "niveaux sectoriel d'emploi" », papier inédit.
- Galtung (1982) ; « On the Meaning of "Nation" as a "Variable" », in M. Niessen and J. Peschar (sous la dir.), Pergamon, Oxford, *International Comparative Research. Problems of Theory, Methodology and Organization in Eastern and Western Europe*.
- Gollac (1994), *Donner un sens aux données : l'exemple des enquêtes statistiques sur les conditions de travail*, Centre d'Etudes de l'Emploi, Dossier 3, nouvelle série.
- Grootings P. (1986), « Technology and Work: a Topic for East-West Comparison? », in P. Grootings (sous la dir.), *Technology and Work. East-West Comparison*, London, Croom Helm, pp.275-301.
- Grossin W. (1996), *Pour une science des temps. Introduction à l'écologie temporelle*, Toulouse, Octares.
- Hantrais L., Letablier M-T. (1995), *La relation famille-emploi. Une comparaison des modes d'ajustement en Europe*, Centre d'Études de l'Emploi, Dossier 6, nouvelle série.
- Hantrais L., Letablier M-T. (1996), *Familles, travail et politiques familiales en Europe*, Paris, CEE/PUF (Cahiers du Centre d'Etudes de l'Emploi, n°35).
- Hantrais L., Mangen S. (sous la dir.) (1996), *Cross-National Research Methods in the Social Sciences*, Londres/New York, Pinter.
- Hughes E. (1952), *Men and their Work*, Glencoe, Ill, Free Press.
- d'Iribarne P. (1991), « Culture et effet sociétal », *Revue française de sociologie*, tome 32, pp.599-614.
- Lisle E. (1985), « Validation in the Social Sciences by International Comparison », *Cross-National Research Papers*, 1 (1), 11-28.

- Vilquin E. (sous la dir.) (1994), *Le temps et la démographie. Chaire Quetelet 1993*, Louvain-la-Neuve, Academia/L'Harmattan.
- Maurice M. (1989), « Méthode comparative et analyse sociétale. Les implications théoriques des comparaisons internationales », *Sociologie du travail*, n°2, pp.175-91.
- Maurice M., Sellier F., Silvestre J-J. (1992), « Analyse sociétale et cultures nationales. Réponse à Philippe d'Iribarne », *Revue française de sociologie*, tome 33, pp.75-86.
- Øyen E. (1990), « Comparative Research as a Sociological Strategy », in E. Øyen (sous la dir.), *Comparative Methodology. Theory and Practice in International Social Research*, Londres, Sage, pp.1-18.
- Øyen E. (1997), « Organising for a Philosophy of Internationalism and Multi-disciplinarity in the Social Sciences: the Case of CROP, the Comparative Research Programme on Poverty », in S. Grønmo et B. Henrichsen (sous la dir.), *Society, University and World Community*, Oslo, Scandinavian University Press, pp.261-76.
- Rainbird H. (1996), « Negotiating a Research Agenda for Comparisons of Vocational Training », in L. Hantrais et S. Mangen (sous la dir.), *Cross-National Research Methods in the Social Sciences*, Londres/New York, Pinter, pp.109-19.
- Rose M. (1985), « Universalism, Culturalism and the Aix Group: promise and problems of a societal approach to economic institutions », *European Sociological Review*, 1 (1), pp.65-83.
- Rose R. (1993), *Lesson-Drawing in Public Policy: a Guide to Learning Across Time and Space*, New Jersey, Chatham House.
- Roussel L. (1992), « La famille en Europe occidentale : divergences et convergences », *Population*, 47 (1), pp.133-52.
- Rubery J. (1996), « "Mainstreaming" Gender in Labour Market Policy Debates », in L. Hantrais et S. Mangen (sous la dir.), *Cross-National Research Methods in the Social Sciences*, Londres/New York, Pinter, pp.172-83.
- Samuel N. (1985), « Is There a Distinct Cross-National Comparative Sociology, Method and Methodology? », *Cross-National Research Papers*, 1 (1), pp.3-10.
- Schultheis F. (1991), « Introduction », in F. de Singly et F. Schultheis (sous la dir.), *Affaires de famille, affaires d'Etat : sociologie de la famille*, Jarville-La-Malgrange, Editions de l'Est, pp.5-22.
- Singly de F., Commaille J. (1997), « Les règles de la méthode comparative dans le domaine de la famille. Le sens d'une comparaison », in J. Commaille et F. de Singly (sous la dir.), *La question familiale en Europe*, Paris, L'Harmattan, pp.7-30.
- Tennom J. (1995), « European Research Communities: France vs. the United Kingdom », *The Puzzle of Integration. European Yearbook on Youth Policy and Research (CYRCE)*, tome 1, pp.269-81.
- Wilensky H., Lebeaux C. (1958), *Industrial Society and Welfare*, New York, Free Press.

